



COMMUNE DE NORDHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

| Conseillers | |
|----------------------|----|
| Élus : | 15 |
| En Exercice : | 12 |
| Présents : | 10 |
| | |
| Absents excusés : | 2 |

Séance du 25 Février 2019 Convocation du 18 Janvier 2019

**Membres
présents :**

Sous la présidence de M. Maurice HEYDMANN – Maire

Adjoints :

UNTERSTOCK Stéphane, BURG Eric, CONRATH Gérard, BAEHREL Christophe.

Conseillers Municipaux :

KRATZ Denis, DORER Eric, WEBER Jean-Claude, FELS-BERNHARDT Estelle,
REGENASS Hubert.

**Membre absent
excusé :**

BASTIAN Cédric donne procuration à CONRATH Gérard
MATTERN Céline donne procuration à BAEHREL Christophe

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2019.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Approbation du compte administratif 2018-Affectation du résultat :
-Budget commune
4. Création d'un regroupement pédagogique inter-communal.
5. Encaissement chèque.
6. Demande de subvention.
7. Approbation devis et factures.
8. Groupe de travail.
9. Divers.

M. le Maire signale qu'il convient de rajouter le point suivant à l'ordre du jour à savoir :

- *Motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE*

12/19 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2019

M. le Maire demande aux élus présents s'il y a des observations à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2019.

13/19 Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal acceptent que M. Christophe BAEHREL, adjoint, assume le secrétariat pour cette séance.

14/19 Approbation du Compte Administratif 2018 – Affectation du Résultat 2018

M. le Maire présente le Compte Administratif 2018 pour le

Budget Commune :

M. le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2018 qui s'établit comme suit :

| | | | |
|-----------------------|---|--------------|----------------------|
| Fonctionnement | Dépenses | 577 956.48 € | |
| | Recettes | 790 328.15 € | |
| | Excédent de fonctionnement 2018 | | 212 371.67 € |
| | Excédent d'exploitation antérieur reporté 2017 | | 645 767.68 € |
| | Soit un Excédent de fonctionnement global 2018 | | 858 139.35 € |
| Investissement | Dépenses | 354 932.81 € | |
| | Recettes | 127 745.62 € | |
| | Déficit d'Investissement 2018 | | -227 187.19 € |

| | | |
|--|---|-----------------------|
| | Solde d'exécution négatif pour 2017 | -43 864.60 € |
| | Soit un Déficit d'investissement global 2018 | - 271 051.79 € |
| | Résultat de l'exécution du budget – Excédent au 31/12/18 | 587 087.56 € |

Après que M. le Maire ait quitté la salle, M. Stéphane UNTERSTOCK, Adjoint au Maire, soumet le compte administratif présenté par M. le Maire à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir constaté le résultat de clôture 2018, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents, et en dehors de la présence de M. le Maire

- *approuve le compte administratif 2018*

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat au Budget Primitif 2018 comme suit :

Calcul du Besoin en Financement

| | |
|------------------------------|-------------------------|
| - Ligne 001 au 31/12/2018 : | - 271 051.79 € |
| - Restes à réaliser dépenses | - 10 286.64 € |
| - Restes à réaliser recettes | + 0,00 € |
| Besoin de financement | = - 281 338.43 € |

- *Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) :*

281 338.43 €

- *Affectation à l'excédent reporté en recettes de fonctionnement (ligne 002) du budget primitif 2018 :*

576 800.92 €

15/19 Création d'un regroupement pédagogique inter-communal

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.2121-30 et L.212-2,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux de Marlenheim et de Nordheim des 21 janvier et 4 février 2019 relatives à la mise à l'étude d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.),

Considérant la nécessité de créer un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) « dispersé » entre Marlenheim et Nordheim,

Il est proposé au Conseil Municipal

- **de créer un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.)** « dispersé » entre les communes de Marlenheim et de Nordheim,
- **de créer un Comité de gouvernance ayant un rôle purement consultatif et composé comme suit :**
 - 2 Présidents (un pour chaque commune),
 - 8 sièges pour la Commune de Marlenheim (6 pour l'équipe majoritaire – 2 pour l'équipe minoritaire),
 - 3 sièges pour la Commune de Nordheim.

Ce comité aura la charge d'élaborer la convention de partenariat et les règles de fonctionnement de la structure qui feront l'objet d'une validation par les conseils municipaux. Les directeurs d'écoles et les parents d'élèves seront associés à la réflexion et pourront, par la suite, être officiellement intégrés dans le Comité de gouvernance du R.P.I.

- **de désigner les membres pour Nordheim au sein du Conseil Municipal comme suit :**

Président : - Monsieur Maurice HEYDMANN, Maire
- siège 1 : Madame Estelle FELS-BERNHARDT, Conseillère Municipale
- siège 2 : Monsieur Stéphane UNTERSTOCK, 1^{er} Adjoint au Maire
- siège 3 : Monsieur Jean-Claude WEBER, Conseiller Municipal

16/19 Demande de subvention

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- Une subvention de 10.00 € par jour à Mademoiselle Alicia HEITZ, fille de Madame Nathalie HEITZ, domiciliée au 9 rue de la Mairie pour son voyage en Pologne qui se déroulera du 26 mai au 3 juin 2019. A savoir un montant total de **90 euros** pour les 9 jours.

M. le Maire précise que ce montant de 10.00 € / jour a été validé après plusieurs échanges, et qu'il est le même pour les communes des alentours.

17/19 Encaissement Chèque

- Monsieur le Maire informe les élus qu'un dégrèvement pour pertes de récoltes relatif à la sécheresse du 15 novembre 2018 a été octroyé à la commune sous forme de remboursement par la direction générale des finances publiques, le montant est de 113.00 euros.

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ce chèque.

18/19 Motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de

STOCAMINE

Par arrêté préfectoral du 3 février 1997, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Joseph ELSE situé sur le ban de la Commune de WITTELSHEIM, dans le Haut-Rhin.

Ainsi, entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes (essentiellement des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères et de déchets industriels, des déchets arséniés, de l'amiante ou encore des sels de traitement, y compris cyanurés et du mercure...) ont été stockées à 550 mètres de profondeur dans des galeries de sel gemme spécialement creusées pour les accueillir.

Suite à un incendie en septembre 2002, déclaré au fond de la mine, l'activité de stockage a été arrêtée définitivement et STOCAMINE a été condamnée pour le non-respect du cahier des charges, en raison de la présence de déchets non autorisés.

Par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2017, le Préfet du Haut-Rhin a acté l'autorisation de prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs dans le sous-sol de la commune de WITTELSHEIM. Suite au rejet du recours gracieux de la Commune de WITTENHEIM contre cet arrêté préfectoral, la Ville a déposé un recours de plein contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'obtenir l'annulation de ce dernier. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Grand EST se sont associés au contentieux, actuellement encore en cours.

Par la suite, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire François de RUGY a pris la décision lundi 21 janvier 2019 d'enfouir définitivement sur le site de STOCAMINE à WITTELSHEIM, 42 000 tonnes de déchets ultimes, soit 95% de déchets stockés initialement, sur proposition des Mines de Potasse d'Alsace, sans prendre en considération les avis contraires des Parlementaires et Maires Alsaciens, des associations environnementales et sans attendre la fin du contentieux engagé

Le 12 février 2019, une délégation d'Elus Alsaciens a rencontré le Ministre François de RUGY. Lors de cette réunion, ce dernier est revenu sur sa position et a demandé une étude complémentaire sur la faisabilité financière et technique d'un déstockage partiel des déchets, estimant notamment que le confinement des déchets incendiés en 2002 du bloc 15 est inévitable.

Cette étude, dont l'issue est incertaine et qui ne concerne qu'un déstockage partiel, sera rendue rapidement.

Plusieurs études environnementales ainsi que le rapport de la mission d'information parlementaire du 18 septembre 2018 indiquent d'ores et déjà que le déstockage total est possible.

Par ailleurs, il faut noter que l'étude d'impact de l'étude environnementale initiale se basait sur des postulats tronqués car seule une quantité infinitésimale de produits a été prélevée. Or, en réalité, l'histoire a démontré en 2002, qu'il existe une grande incertitude et des inexactitudes concernant la nature et les quantités respectives de déchets stockés, ainsi que la répartition exacte des différentes catégories de produits dangereux.

Garder ces déchets ultimes enfouis serait une grave erreur car le risque de pollution de la nappe phréatique à grande échelle est réel et affecterait à long terme l'irrigation des terres agricoles, la distribution d'eau potable ainsi que la santé des personnes. En effet, STOCAMINE se trouve en amont de cette nappe, qui est une des plus importantes réserves en eau souterraine du continent européen.

En outre, il a été constaté que certaines galeries creusées convergent et que les matériaux d'emballage des déchets ultimes se compactent et se détériorent, pouvant alors occasionner un déversement ou une infiltration future de ces déchets dans le sol directement.

Le principe de précaution inscrit dans la Constitution doit être appliqué et nous avons le devoir de préserver la nappe phréatique pour nos générations futures. C'est pourquoi, nous exigeons que la solution du déstockage intégral soit adoptée par le pouvoir politique qui doit prendre la seule décision qui préserve l'avenir de notre territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'approuver la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.

- **La commune de NORDHEIM approuve à l'UNANIMITE la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.**

19/19 Approbation devis et facture

Néant.

20/19 Groupe de travail

Néant.

21/19 Divers

- M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant de M et Mme APPEL au sujet de leur clôture. Le Conseil Municipal par 8 voix et 2 abstentions maintient la demande de régularisation de la clôture.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'association AIDES, qui, comme chaque année, sollicite une subvention de la part de la commune. Une subvention de 100 euros leur sera octroyée.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier du bureau de l'environnement de la préfecture au sujet de l'installation de la société METHA'CO à Marlenheim, l'arrêté sera prochainement affiché en mairie. Les élus sont invités à consulter le dossier.
- M. le Maire informe les membres du conseil que le chantier concernant le relevage de l'orgue devrait démarrer à l'automne 2019.
- M. le Maire donne lecture d'un mail parvenu en mairie en date du 20 février du Président ainsi que du conseil Presbytéral qui tient à remercier chaleureusement notre commune pour le versement d'une subvention de 2 444.86 euros pour des travaux de réhabilitation initiés par la paroisse protestante.
- M. le Maire rappelle aux membres du conseil que le voyage retour de nos amis de Nordheim Am Main au sein de notre commune devrait avoir lieu le week-end du 17/18 et 19 mai 2019.
- M. Jean-Claude WEBER, informe les membres présents qu'après divers échanges avec M. MARCHAL de l'entreprise LYNX MEDIA, un nouveau panneau d'affichage sera mis en place au frais de l'entreprise.
- M. Hubert REGENASS revient sur les travaux concernant la mise en place de la fibre optique. Il trouve désolant le manque de coordination entre les différents acteurs de ce projet. Les travaux pour notre commune devraient démarrer au 4^{ème} trimestre 2019. Il pense que nous aurons accès à la fibre à partir de 2021...pas avant ! Une réunion d'information sera organisée sur la commune.
- M. Gérard CONRATH signale les prochaines expositions de peinture organisée par MME Solange BONHERT, elle disposera à cette occasion de la mise à disposition

gratuite de la salle. Toutefois, M. Gérard CONRATH, rappelle que la gratuité de la salle est limitée à 2 manifestations par année et par association, et que ce principe ne souffre aucune exception.

- M. Gérard CONRATH signale que la réparation des bâches du chapiteau est estimée environ entre 1 200.00 et 1 500.00 euros. Le Conseil Municipal donne son aval.
- M. Gérard CONRATH présente à l'ensemble des membres présents le nouveau planning de Madame Sandra HENNERICH, agent technique, qui sera mis en place à partir du 4 mars prochain. L'ensemble du conseil approuve ce nouveau planning. Un courrier officiel sera transmis à l'agent pour notification.
- M. le Maire remercie chaleureusement Madame HORNUS-ROMENS pour la mise à disposition d'un tableau de 1947 représentant le village à cette époque

La séance est levée à 10H00.

Pour extrait conforme
A Nordheim, le 27 février 2019

Le Maire
Original Signé